



CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 22 AVRIL 2015
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date
 de la convocation
 16/04/2015

Nombre de
 conseillers

En exercice : 29
 Présents : 24
 Absents : 05
 Dont Procuration : 05

Vote à l'unanimité

Pour : 25
 Contre : 00
 Abstentions : 04

11

L'An Deux Mil Quinze, le mercredi 22 avril, à neuf heures (9H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 16 avril 2015.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud, (3^{ème} Adjoint) - Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) - M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – - Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) - M. BARTHEL Léonard - M. JERSIER Claude - Mme SAINTE-LUCE Ninette M. LAROCHELLE Louis - M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane - Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe - M. FRANCISQUE Jean-Louis – M. EDAU François – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence(24)

REPRESENTÉS : Mme BARTHEL Annick (ayant donné procuration à M. Claude MAGLOIRE) - Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à M. Serge SACILE) - Mme LAROCHELLE Laurence (ayant donné procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE) - Mme MACHARES Chantal (ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA) - M. LIBER Luc (ayant donné procuration à Mme Laurence CHRISTOPHE).....(5)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Michel CHAIBRIANT a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE 2014
 DU SERVICE DE L'EAU
 DE LA REGIE DES EAUX DE TROIS-RIVIERES**

Le Maire fait ressortir que le Compte Administratif de la Régie des Eaux pour l'exercice 2014 s'est soldé par un excédent de fonctionnement de **204 309,32 euros**, et aussi un excédent **685 216,56 euros** à la section d'investissement.

En application des dispositions comptables, ce résultat de fonctionnement peut être affecté pour tout ou partie à la section d'investissement (compte 1068).

Le Maire propose d'affecter partiellement l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement au compte suivant :

- Au compte 1068 « Autres Réserves » : 100 000,00 euros,
- Et de reprendre les résultats des deux sections de la manière suivante :
- Au compte 002 « Excédent de Fonctionnement reporté » : 104 309,32 euros.
 - Au compte 001 « Solde d'exécution reporté » : 685 216,56 euros

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 alinéa 1 ;
- **Vu** les résultats comptables dégagés au Compte administratif pour l'exercice 2014 ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1

Décide d'affecter les résultats du Compte administratif pour l'exercice 2014, comme détaillés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

07 MAI 2015

La publication et/ou la notification
le

12 MAI 2015